

1. Identification

| | |
|---|--|
| Identificateur de produit | IdeaPaint CREATE CLEAR THIS (Part B) |
| Autres moyens d'identification | Aucune. |
| Usage recommandé | Revêtement pour tableau blanc. |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |
| Fabricant/fournisseur | ICP Building Solutions Group / IdeaPaint 555 Bay Street North Hamilton, Ontario L8L 1H1 Canada |
| Numéro de téléphone | 978-623-9980 |
| Site internet | www.icpgroup.com |
| No de téléphone d'urgence | Chemtel +1-800-255-3924 1+-813-248-0585 |

2. Identification des dangers

| | | |
|------------------------------|--|--------------|
| Dangers physiques | Liquides inflammables | Catégorie 4 |
| Dangers pour la santé | Toxicité aiguë, voie orale | Catégorie 4 |
| | Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 1B |
| | Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1 |
| | Sensibilisation cutanée | Catégorie 1 |

Éléments d'étiquetage



| | |
|---------------------------------------|--|
| Mention d'avertissement | Danger |
| Mention de danger | Liquide combustible. Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Tenir loin des flammes et des surfaces chaudes - défense de fumer. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| Intervention | EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : Utiliser brouillard d'eau, mousse, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction. |
| Stockage | Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. |
| Élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |
| Autres dangers | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements supplémentaires | Aucune. |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|------------------------------|-------------------------|-----------------------------|-----|
| 3-aminopropyltriéthoxysilane | | 919-30-2 | 100 |

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. L'ingestion peut provoquer des brûlures aux lèvres, à la cavité buccale, aux voies respiratoires supérieures, à l'oesophage, voire à l'appareil digestif. Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par contact cutané.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ce produit est combustible et son chauffage peut générer des vapeurs qui peuvent former des mélanges vapeurs/air explosifs. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide combustible.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

Précautions relatives à l'environnement

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Les personnes susceptibles de réactions allergiques ne doivent pas manipuler ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Autres composants | Type | Valeur |
|-------------------|------|--------|
|-------------------|------|--------|

| | | |
|-----------------------|------|----------|
| Éthanol (CAS 64-17-5) | STEL | 1000 ppm |
|-----------------------|------|----------|

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Autres composants | Type | Valeur |
|-------------------|------|--------|
|-------------------|------|--------|

| | | |
|-----------------------|-----|------------------------|
| Éthanol (CAS 64-17-5) | TWA | 1880 mg/m ³ |
| | | 1000 ppm |

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Autres composants | Type | Valeur |
|-------------------|------|--------|
|-------------------|------|--------|

| | | |
|-----------------------|------|----------|
| Éthanol (CAS 64-17-5) | STEL | 1000 ppm |
|-----------------------|------|----------|

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Autres composants | Type | Valeur |
|-------------------|------|--------|
|-------------------|------|--------|

| | | |
|-----------------------|------|----------|
| Éthanol (CAS 64-17-5) | STEL | 1000 ppm |
|-----------------------|------|----------|

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Autres composants | Type | Valeur |
|-------------------|------|--------|
|-------------------|------|--------|

| | | |
|-----------------------|------|----------|
| Éthanol (CAS 64-17-5) | STEL | 1000 ppm |
|-----------------------|------|----------|

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

| Autres composants | Type | Valeur |
|-------------------|------|--------|
|-------------------|------|--------|

| | | |
|-----------------------|-----|------------------------|
| Éthanol (CAS 64-17-5) | TWA | 1880 mg/m ³ |
| | | 1000 ppm |

Autres composants

Type

Valeur

| | | |
|-----------------------|------------|----------|
| Éthanol (CAS 64-17-5) | 15 minutes | 1250 ppm |
| | 8 heures | 1000 ppm |

| | |
|--|---|
| Valeurs biologiques limites | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients. |
| Contrôles d'ingénierie appropriés | Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit. |
| Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | |
| Protection du visage/des yeux | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). En cas de travail provoquant des éclaboussures, il faudra porter un écran facial. |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés. |
| Autre | Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un tablier et des manches. Le port d'une combinaison complète et de bottes est conseillé pour la manipulation de volumes importants ou dans les situations d'urgence. |
| Protection respiratoire | Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté |
| Dangers thermiques | Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. |
| Considérations d'hygiène générale | Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. |

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

| | |
|----------------------|----------------------|
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide. |
| Couleur | Incolore à jaunâtre. |

| | |
|---|---------------------|
| Odeur | Type amine. |
| Seuil olfactif | Non disponible. |
| pH | 11.3 à 20 °C |
| Point de fusion et point de congélation | < -70 °C (< -94 °F) |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | 220 °C (428 °F) |
| Point d'éclair | 92.8 °C (199.0 °F) |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Sans objet. |

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

| | |
|--|-------|
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | 0.8 % |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | 4.5 % |

| | |
|--------------------------|------------------|
| Tension de vapeur | 0.02 hPa à 20 °C |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Densité relative | 0.94 |

| | |
|---|---------------------------|
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | 5.4 g/l à 20 °C |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | 1.7 Méthode QSAR (20 °C) |
| Température d'auto-inflammation | 300 °C (572 °F) |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | 2 mPa·s DIN 53015 à 20 °C |
| Autres informations | |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Formule moléculaire | C9-H23-N-O3-Si |
| Masse moléculaire | 221.42 g/mole |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |
| Kg/l (lb par gal) | 7.88 lbs/gal |
| COV | < 100 g/l |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Au contact de l'eau, dégage de l'éthanol. La polymérisation ne se produira à moins que le produit soit mélangé avec des résines époxy, des isocyanates ou des prépolymères d'uréthane. |
| Conditions à éviter | Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles. |
| Matériaux incompatibles | Agents comburants forts. Acides forts. |
| Produits de décomposition dangereux | Éthanol en cas d'hydrolyse. La décomposition thermique de ce produit peut générer du monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et des oxydes d'azote. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Peut provoquer une irritation du système respiratoire. |
| Contact avec la peau | Provoque de graves brûlures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Contact avec les yeux | Provoque de graves lésions des yeux. |
| Ingestion | Provoque des brûlures du tube digestif. Nocif en cas d'ingestion. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. L'ingestion peut provoquer des brûlures aux lèvres, à la cavité buccale, aux voies respiratoires supérieures, à l'oesophage, voire à l'appareil digestif. Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par contact cutané.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Données toxicologiques

| Autres composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---|---|----------------------|
| Éthanol (CAS 64-17-5) | | |
| <u>Aiguë</u> | | |
| Inhalation | | |
| <i>Vapeur</i> | | |
| CL50 | Souris | 39 g/m3, 4 heures |
| Orale | | |
| DL50 | Rat | 7000 - 11000 mg/kg |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Provoque de graves brûlures de la peau. | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque de graves lésions des yeux. | |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Éthanol (CAS 64-17-5) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Autres informations Les symptômes peuvent être retardés. L'éthanol peut être libéré.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

| Autres composants | | Espèces | Résultats d'épreuves |
|-----------------------|--|---------------------|-----------------------|
| Éthanol (CAS 64-17-5) | | | |
| Aquatique | | | |
| <i>Aiguë</i> | | | |
| Crustacés | CL50 | Ceriodaphnia dubia | 5012 mg/l, 48 heures |
| | | Daphnia magna | 454 mg/l, 11 Jours |
| Poisson | CL50 | Pimephales promelas | 13480 mg/l, 96 heures |
| <i>Chronique</i> | | | |
| Crustacés | NOEC (concentration sans effet observé) | Ceriodaphnia dubia | 9.6 mg/l, 10 Jours |

Persistance et dégradation

Biodégradabilité

Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie-prête)

IdeaPaint CREATE CLEAR THIS (Part B) 67 % COD ; essai de disparition

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

IdeaPaint CREATE CLEAR THIS (Part B) 1.7 Méthode QSAR, (20 °C)

Mobilité dans le sol Le produit est légèrement soluble dans l'eau. Faible mobilité prévue dans le sol.

Autres effets nocifs Il va réagir avec l'eau et libérer de l'éthanol.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport**TMD**

| | |
|---|---|
| Numéro ONU | UN3267 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. ((3-aminopropyltriéthoxysilane)) |
| Classe de danger relative au transport | |
| Classe | 8 |
| Danger subsidiaire | - |
| Groupe d'emballage | II |
| Dangers environnementaux | Non |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler. |

IATA

| | |
|-------------------------------------|---|
| UN number | UN3267 |
| UN proper shipping name | Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (3-Aminopropyltriéthoxysilane) |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 8 |
| Subsidiary risk | - |
| Label(s) | 8 |
| Packing group | II |
| Environmental hazards | No |
| ERG Code | 8L |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |

IMDG

| | |
|-------------------------------------|---|
| UN number | UN3267 |
| UN proper shipping name | Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (3-Aminopropyltriéthoxysilane) |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 8 |
| Subsidiary risk | - |
| Packing group | II |
| Environmental hazards | |
| Marine pollutant | No |
| EmS | F-A, S-B |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Oui |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui |
| Europe | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | Oui |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Oui |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Oui |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Oui |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Oui |
| Taiwan | Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) | Oui |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 07-Février-2019

Date de la révision 18-Février-2020

Version n° 02

Liste des abréviations

TWA : Moyenne pondérée en temps.
STEL : Valeur limite d'exposition à court terme.
COV : Composés organiques volatils.
QSAR : Relation quantitative structure-activité.

Avis de non-responsabilité

IdeaPaint ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.